



L'index Egalité professionnelle Femmes-Hommes

Le gouvernement a renforcé les obligations des entreprises en matière de respect de l'égalité Femmes/Hommes. Chaque année, l'entreprise d'au moins 50 salariés doit analyser 4 indicateurs et publier la note globale sur 100 points.

L'index est calculé à partir des 4 indicateurs ci-dessous, les résultats sont les suivants :

1. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes - **résultat : incalculable**
2. L'écart de taux d'augmentation individuelle entre les femmes et les hommes :
résultat : 35/35
3. Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de maternité – **résultat : 15/15**
4. Le nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations – **résultat : 0/10**